

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 86/2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 28/11/2012	L'an deux mil douze le treize décembre à dix-neuf heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 13/12/2012	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de <b>Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 26</i>	<b>Présents :</b> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOU MOURAD, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, GRIFFON Pierre, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, PAGNOT Pascal, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, MOUHOT Marcel.
<b>OBJET :</b>  <i>Opération Ravalement de façades 2012</i>	<b>Excusés :</b> PETIT Betty a donné procuration à FONTAINE Dalila, RENOUX Alain a donné procuration à MERAUX Jocelyne, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, PERRON Danièle a donné procuration à MORENO Christine, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOU MOURAD, AUDOUZE Yann a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel.  <b>Absente :</b> BIGEARD Isabelle.  Madame Dalila FONTAINE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON – Adjoint à la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ». Ce dernier expose aux membres du Conseil Municipal la proposition des membres de sa Commission réunis le 12 novembre 2012 ayant pour objectif d'impulser une politique dynamique et ambitieuse de ravalement de façades à savoir :

- La mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention communale a pour but d'aider à la valorisation du paysage urbain.
- Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant hors taxe avec un plafond de 2 000 €.
- Seules les façades vues de l'espace public sont aidées.
- Respect des critères suivants :
  - Respect des préconisations du Conseil Couleur.
  - Travaux concernant l'intégralité des façades.
  - Travaux réalisés par de artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce.
  - Garantie décennale obligatoire.

Les secteurs concernés sont : RD 663, Emaillerie, Route d'accès au Mont-Bart, Rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l'Etoile, de la Mairie, de la Dîme.

Pour 2012, les crédits seront inscrits au Budget Primitif Article 2042.

La Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » est chargée d'étudier chaque demande et de dresser l'état des subventions à verser.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu, à l'unanimité, décide la reconduction de cette opération « Ravalement de façades ».

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

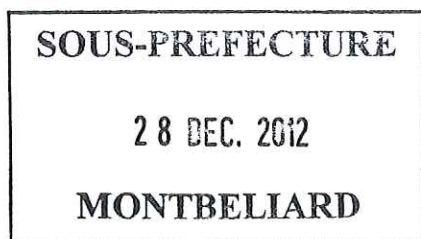
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13/12/2012

Publiée le 13/12/2012.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



**Opération Ravalement de façades 2012**  
**cf CR Commission Urbanisme du 12/11/2012**

Trois dossiers sont concernés, dont les travaux sont terminés et respectent les critères d'attribution :

Mme Suzanne LOMONT, 03 Grande Rue :

DP 025 048 11 M 0095,

ravalement d'une façade pour un coût de travaux de 6 431 € HT.

Subvention accordée de **965 €**.

Mr Jean-Yves DEMOUGE, 46 rue des Cerisiers :

DP 025 048 11 M 0051,

ravalement de 3 façades pour un coût de travaux de 11 299 € HT.

Subvention accordée de **1 695 €**.

Mme Delphine DEVERTIE, 39 Grande Rue :

DP 025 048 12 M 0019,

ravalement de 3 façades pour un coût de travaux de 17 172 € HT.

Subvention accordée plafonnée à **2 000 €**.

